



ASSOCIATION POUR LE SOUTIEN ET L'USAGE DE LA LANGUE FRANÇAISE

Personne morale constituée en 1986 sous le nom de Association des usagers de la langue française, en vertu de la III^e partie de la Loi sur les compagnies (chap. C-38)

Fondateur et président honoraire : Robert Auclair

CLAUSE ORPHELIN

L'appellation ci-dessus surprend tout francophone. Un nom féminin juxtaposé à un adjectif masculin. Qu'est-ce que c'est ça? On s'attend plutôt à clause orpheline. Par ailleurs, on voit mal comment une clause peut être orpheline. Si l'on interroge des personnes qui emploient cette expression, on apprend d'abord qu'elle est la traduction de l'appellation anglaise *orphan clause*. En anglais, ce mot se dit, au figuré, d'une personne privée d'un avantage ou de protection, qui ne fait pas partie d'un système, qui est isolée, abandonnée. Or, le mot orphelin, qui correspond à *orphan*, n'a nullement ce sens.

Que veut-on dire? Les gens du milieu répondent que cette appellation est employée pour désigner les avantages inférieurs accordés aux nouveaux salariés embauchés après la signature d'une convention collective. Ces derniers sont donc privés des avantages dont continuent de jouir les salariés qui travaillaient avant la signature de la convention.

Heureusement, le législateur a adopté un projet de loi traitant en particulier de cette question. Il a eu le souci d'employer une appellation française, claire et concise, pour désigner une différence de traitement et des catégories de salariés, soit **disparité de traitement**. Cette dernière peut très bien s'abrégéer, en contexte, par clause de disparité.

Voir :

CHOUINARD, Camil. *1500 pièges du français parlé et écrit*
D'APOLLONIA, François. *Le petit dictionnaire des québécoismes*
LAPOINTE, Micheline. *Vocabulaire des relations professionnelles*
MENEY, Lionel. *Dictionnaire québécois-français*
OQLF. *Le grand dictionnaire terminologique*
ROUX, Paul. *Lexique des difficultés du français dans les médias*
VILLERS, Marie-Éva. *MULTIdictionnaire de la langue française*

Mars 2014